

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit **Gelprene 1938**

- Code du produit R054209-00

- Emploi de la substance / de la préparation Colle

- Producteur/fournisseur :

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH  
Zweibrücker Straße 200  
D-66954 Pirmasens  
Tel.: +49 (0)6331/56-0

- Service chargé des renseignements :

Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter  
(department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)  
Tel.: +49 (0)6331/56-1119; Fax.: +49 (0)6331/56-1091  
e-Mail: Productsafety@Koe-Chemie.de

- Renseignements en cas d'urgence :

Bei Vergiftungen: (in case of poisoning:)  
Giftinformationszentrum - Universitätsklinikum Mainz (Klinische Toxikologie)  
Tel.(24h): +49 (0)6131/19240

Bei Transportunfällen: (in case of transport accidents:)  
Tel.(24h): +49 (0)621/60-43 333

**2 Identification des dangers**

- Principaux dangers:



Xi Irritant  
F Facilement inflammable  
N Dangereux pour l'environnement

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Indications complémentaires :

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

**3 Composition/informations sur les composants**

- Caractérisation chimique

- Description : préparation

(suite page 2)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

### Nom du produit **Gelprene 1938**

(suite de la page 1)

#### - Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn, Xi, F, N; R 11-38-51/53-65-67	25-50%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0	butanone Xi, F; R 11-36-66-67	< 12,5%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Xi, F; R 11-36-66-67	< 12,5%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle Xi, F; R 11-36-66-67	< 12,5%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène Xn, Xi, F; R 11-38-48/20-63-65-67	< 5,0%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Xn, Xi, F, N; R 11-38-48/20-62-51/53-65-67	< 2,0%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Xn, Xi, N; R 10-20-36/37/38-51/53	< 0,5%
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4	mésitylène Xi, N; R 10-37-51/53	< 0,2%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc N; R 50/53	< 0,2%

#### - Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

#### - après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### - après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

#### - après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

#### - après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### - Moyens d'extinction:

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

#### - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

#### - Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### - Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

(suite page 3)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

### Nom du produit **Gelprene 1938**

(suite de la page 2)

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger contre le gel.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré  
Stocké à sec

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.

#### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

<b>78-93-3 butanone</b>	
VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
<b>67-64-1 acétone</b>	
VME (France)	1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
VME (France)	1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
<b>108-88-3 toluène</b>	
VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm R3
<b>110-54-3 n-hexane</b>	
VME (France)	170 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm R3
IOELV (Union Européenne)	72 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm

- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

### Nom du produit **Gelprene 1938**

(suite de la page 3)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**- Protection respiratoire :**

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

Filtre AX.

**- Protection des mains :**

Gants de protection, composés du matériau suivant:

Caoutchouc fluoré (Viton)-(0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

**- Protection des yeux :** Lunettes de protection.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

**- Indications générales.**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	brun
<b>Odeur :</b>	De type solvanté

**- Modification d'état**

**Point d'ébullition :** 56°C

**- Point d'éclair :** -30°C

**- Température d'inflammation :** > 200°C

**- Limites d'explosion :**

**inférieure :** 0,6 Vol %  
**supérieure :** 13,0 Vol %

**- Pression de vapeur à 20°C:** 246 hPa

**- Densité à 20°C:** 0,85 g/cm<sup>3</sup>

**- Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau :** partiellement soluble

**- Viscosité :**

**dynamique à 20°C:** 1500 mPas (Brookfield)

**- Teneur en solvants :**

**solvants organiques** 73,2 %

## 10 Stabilité et réactivité

**- Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**- Réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants

**- Produits de décomposition dangereux :**

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :

Gaz hydrochlorique (HCl)

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

**Nom du produit Gelprene 1938**

(suite de la page 4)

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritant.
- **des yeux :** Irritant.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s):**  
Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit selon le catalogue européen des déchets car seul l'emploi prévu de l'utilisateur permet l'attribution de ce code. Le code de déchet doit être déterminé en concertation avec le producteur (ou les autorités compétentes).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Prescriptions de transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU** 1133
- **Groupe d'emballage :** III
- **etiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit :** 1133 ADHÉSIFS
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1133
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II (III, if content of packaging ≤ 30l)
- **No EMS :** F-E,S-D
- **Polluant marin :** -
- **Désignation technique exacte :** ADHESIVES
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1133
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II (III, if content of packaging ≤ 30l)

(suite page 6)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

**Nom du produit Gelprene 1938**

(suite de la page 5)

**- Désignation technique exacte :** ADHESIVES

### 15 Informations réglementaires

**- Marquage selon les directives CEE :**
**- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**


Xi Irritant  
 F Facilement inflammable  
 N Dangereux pour l'environnement

**- Phrases R :**

- 11 Facilement inflammable.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**- Phrases S :**

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**- Identification particulière de certaines préparations :**

Contient: colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

### 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

 -----  
 Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

**- Légende des phrases R- se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (caractéristiques du produit, voir sous chapitre 15) :**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

(suite page 7)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 14.03.2007

**Nom du produit Gelprene 1938**

(suite de la page 6)

- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**- Service établissant la fiche technique :**

Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter  
(department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)

F